



A Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Directeur Académique des services de
l'Éducation Nationale des Hautes-Pyrénées

Tarbes, le 28 novembre 2022

Objet : évaluations d'écoles

Monsieur le Directeur Académique,

Nous tenons à rappeler que nos organisations syndicales continuent de demander l'arrêt définitif des évaluations d'école.

De façon unitaire, nous nous « opposons au pilotage par les résultats qui ont pour conséquence la mise en concurrence des écoles », dénonçons un moyen d'intrusion des collectivités locales dans le fonctionnement des écoles et le risque que les équipes se voient imposer leurs axes de travail. Nous rappelons que « pour améliorer le fonctionnement des écoles, le ministère devrait plutôt créer en urgence les postes nécessaires, s'assurer de recrutements en conséquence et d'un plan de titularisation des contractuels, assurer une véritable formation initiale et continue, améliorer les conditions de travail et d'étude et augmenter les salaires ».

Les évaluations d'école ont été reportées en janvier 2023 mais continuent à soulever de nombreuses questions auprès des collègues.

- L'obligation de participation à ce dispositif d'évaluation, n'est pas mentionnée dans les textes. Nous demandons que les écoles qui ne souhaitent pas entrer dans ce dispositif puissent construire leur projet d'école en dehors.
- Nous demandons qu'un directeur d'école portant un positionnement d'équipe défavorable à l'entrée dans ce dispositif ne soit pas impacté dans ses choix d'évolution de carrière.
- Depuis de nombreuses années, les écoles construisent leur propre projet et le présentent aux partenaires, nous contestons l'intérêt pour une école de rentrer dans cette procédure d'évaluation.
- Ces évaluations représentent un travail supplémentaire extrêmement chronophage – en particulier pour les directeur-trices – alors que le quotidien dans les écoles est déjà très complexe à gérer, notamment par manque de temps en équipe. L'absence, de quantification du temps nécessaire à chacune des étapes du projet d'Évaluation de l'école et de temps de service dédié à la conception et l'écriture du rapport d'auto-évaluation aggravent la situation pour les écoles qui sont rentrées dans le dispositif.

- Les obligations réglementaires de services des enseignants comprennent « 48 heures qui sont consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents et à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés ». Ce temps est déjà insuffisant pour la gestion quotidienne de l'école. Le temps nécessaire à une évaluation d'école ne saurait y être ajouté.
- Les 18 heures d'animations pédagogiques sont inadaptées à la constitution du rapport d'auto-évaluation puisqu'elles sont dédiées à des « actions de formation continue pour au moins la moitié d'entre elles ». Notre métier nécessite une véritable formation continue ainsi que des temps dédiés à la rédaction du projet d'école en équipe.

En fin de semaine dernière, plusieurs écoles ont reçu les documents d'autoévaluation à retourner pour le 16 janvier ! Délai très court pour constituer un dossier et rencontrer les différents partenaires surtout en période de fin d'année !

Dans plusieurs départements et académies (Bordeaux, Créteil par exemple), le caractère non obligatoire des évaluations a été reconnu et le choix a été laissé aux écoles d'entrer ou non dans le dispositif.

Nous vous demandons donc que les écoles non volontaires ne soient pas contraintes de mettre en œuvre ce dispositif expérimental et que soient respectées nos obligations réglementaires de service.

Veillez croire, monsieur le Directeur Académique, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le SNUDI-FO 65
Christelle Brandan
Gaël Le Mab

Pour la FSU-Snuipp
Anne-Marie Daries
Sylvain Boisseau

Pour la CGT Educ'action
Frédéric Marfaing